



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

S.23

(11/1988)

SÉRIE S: EQUIPEMENTS TERMINAUX POUR LES
SERVICES DE TÉLÉGRAPHIE

Terminaux arythmiques

**DEMANDE AUTOMATIQUE DE L'INDICATIF
DU DEMANDEUR PAR LE TERMINAL TÉLEX
DU DEMANDÉ OU PAR LE RÉSEAU
INTERNATIONAL**

Réédition de la Recommandation S.23 du CCITT publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule VII.1 (1988)

NOTES

1 La Recommandation S.23 du CCITT a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation S.23

DEMANDE AUTOMATIQUE DE L'INDICATIF DU DEMANDEUR PAR LE TERMINAL TÉLEX DU DEMANDÉ OU PAR LE RÉSEAU INTERNATIONAL

(Melbourne, 1988)

Le CCITT,

considérant

(a) qu'un dispositif émetteur automatique télex (DEAT), une unité d'enregistrement et de retransmission (UER) ou une unité de conversion (UC) – en cas d'appel – peut demander automatiquement l'identification du terminal télex du demandeur, après avoir fourni son propre indicatif;

(b) qu'une erreur d'indicatif peut être détectée par le terminal du demandeur, par l'UER ou par l'UC si le «Qui êtes-vous» provenant du terminal du demandé suit immédiatement l'indicatif du demandé à une vitesse automatique;

(c) que le terminal télex du demandeur, ou l'équivalent, peut commencer à transmettre le texte dès réception d'un indicatif valable, sans attendre un signal «Qui êtes-vous» éventuel du réseau éloigné;

(d) qu'il peut y avoir dégradation du texte si le «Qui êtes-vous» provenant du réseau éloigné, est reçu pendant la transmission du texte;

(e) qu'un terminal télex automatique, une UER ou une UC peuvent détecter une erreur entre l'indicatif initial – avec un signal intégré «Qui êtes-vous» – et l'indicatif transmis à la fin du message. En pareil cas, le message peut être remis plusieurs fois, mais il conviendrait d'avertir le demandeur de la non-remise du message;

(f) qu'une Administration ou une EPR, peut, lors d'un appel international sortant, demander un deuxième indicatif si elle reçoit des caractères non normalisés, y compris un signal «Qui êtes-vous» inattendu, au moment de l'établissement de la communication;

(g) qu'il peut arriver qu'une Administration ou EPR ne permette pas l'émission de signaux «Qui êtes-vous» par un DEAT sous sa juridiction, mais que les DEAT qui seront conçus à l'avenir devraient être en mesure de recevoir de tels signaux émis lors de communications télex internationales;

(h) qu'aux termes de la présente Recommandation, l'obligation de se conformer à ces dispositions n'est pas imposée aux équipements terminaux actuellement mis en oeuvre; toutefois, il y aurait des avantages à ce que les équipements existants soient conformes aux caractéristiques indiquées dans la présente Recommandation,

recommande à l'unanimité

d'adopter les procédures suivantes:

1 Le terminal télex demandeur, l'unité d'enregistrement et de retransmission ou l'unité de conversion de départ devraient appliquer des procédures télex normalisées (c'est-à-dire celles qui sont énoncées dans la Recommandation U.75) pour identifier l'indicatif du demandé à partir de la chaîne de caractères émise par le réseau. Après avoir vérifié qu'il s'agit bien de l'indicatif attendu:

1.1 Ils devraient s'arrêter au minimum 1,5 seconde.

1.2 Si aucun signal «Qui êtes-vous» n'est reçu pendant ce délai, ils peuvent alors envoyer leur propre indicatif et commencer à transmettre le texte.

1.3 Pendant ce délai de 1,5 seconde, ils doivent être prêts à répondre à un signal «Qui êtes-vous» en émettant leur propre indicatif.

1.4 S'ils reçoivent un signal «Qui êtes-vous», ils doivent transmettre l'indicatif du demandeur dans un délai de 150 à 600 millisecondes suivant la reconnaissance du signal «Qui êtes-vous» (voir la Recommandation S.6). Après l'émission de l'indicatif, la transmission du texte devra être retardée pendant au moins 1,5 seconde. Ce délai doit donner au réseau de terminaison assez de temps pour examiner l'indicatif du demandé et envoyer au besoin un autre signal «Qui êtes-vous». Après ce délai, la transmission du texte peut commencer, sans qu'il soit besoin de répéter l'indicatif du demandé.

Toutefois, en cas de réception d'un deuxième signal «Qui êtes-vous» pendant cette période de 1,5 seconde, le terminal doit envoyer un autre indicatif puis commencer la transmission du texte.

1.5 En cas de réception de signaux autres qu'un signal «Qui êtes-vous» pendant la période de 1,5 seconde à partir de la fin de la chaîne d'indicatif du demandé, la décision à prendre appartient au demandeur.

1.6 Une Administration ou une EPR peut décider, au niveau national, de demander un second indicatif au réseau éloigné en émettant un signal «Qui êtes-vous» si:

- a) la chaîne de caractères reçus (à la vitesse automatique) se compose de plus de 20 caractères et comprend un signal «Qui êtes-vous»;
- b) un signal «Qui êtes-vous» est reçu pendant une période inférieure à 800 millisecondes à partir de la chaîne de l'indicatif.

2 Un terminal automatique de destination, une unité d'enregistrement et de retransmission (UER), une unité de conversion (UC), un centre de commutation maritime par satellite (CCMS) ou un centre international éloigné doivent, quand ils sont appelés, procéder comme suit:

2.1 Le terminal demandé ou le réseau peut renvoyer une séquence «Qui êtes-vous» au demandeur, 800 millisecondes après le renvoi de la chaîne d'indicatif du demandé, à condition que la voie d'aller reste au repos.

2.2 Il n'est pas permis de renvoyer la séquence «Qui êtes-vous» lorsque le demandeur a commencé à transmettre le texte.

2.3 La séquence «Qui êtes-vous» ne peut être répétée qu'une fois:

- a) deux secondes après le premier signal «Qui êtes-vous», s'il n'y a pas eu de réponse au premier signal «Qui êtes-vous», ou
- b) 300 millisecondes après la réception d'une séquence qui n'a pu être identifiée comme un indicatif valable.

En tout cas, si l'indicatif du demandeur n'est pas décelé correctement après deux tentatives «Qui êtes-vous», la communication ne doit pas être libérée par le demandé ni par le réseau éloigné, à l'exception des dispositifs demandés (tel qu'une UC) qui sont nécessaires pour saisir l'indicatif du demandeur pour des raisons administratives.

2.4 Certaines Administrations ou EPR peuvent ne pas permettre l'émission de signaux «Qui êtes-vous» à partir de terminaux de leurs pays.

2.5 Il est préférable d'élaborer une procédure uniforme pour l'échange des indicatifs du demandé et du demandeur après le signal de connexion. Le mécanisme à appliquer pour ce faire nécessite encore un complément d'étude.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication